

COMMUNE DE COPPET
OFFICE COMMUNAL
DE LA POPULATION
GRAND-RUE 65 – 1296 COPPET
TÉL.022 960 87 01

ANNONCE DE DEPART

Nom:	
Prénom :	
Date de naissance:	
Ancienne adresse:	
Date du départ:	
Nouvelle adresse:	
(rue + NPA + ville pays)	
adresse e-mail / tél.	
En cas de séparation,	, date :
pièce(s) d'identité Prénom et nom des p	personnes quittant le domicile avec vous :
1	
2	
3	
4	
5	
Les permis des personnes au contrôle des habitants	s quittant la Suisse devront être présentés au guichet ou retournés par pli postal de notre commune.
Coppet le	Signature

La loi impose à chacun l'obligation d'annoncer personnellement au contrôle des habitants : son arrivée - son départ - son changement d'adresse - tout événement d'état civil le concernant, dans les 8 jours